

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du VENDREDI 16 JUIN 2023 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Madame BERNARDINI, 2^{ème} Adjointe- Adjointe aux Animations et au Commerce
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports Scolaires
Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur BELLAGUET, Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Aiguade
Monsieur HARISMENDY, Président de la société Nautique du Port Auguier
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur INFANTE, Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur MAZZELLA, Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Etaient invités :

Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur FRATELLIA, 9^{ème} adjoint
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Monsieur CORNILEAU, Conseiller Municipal, 7^{ème} adjoint
Madame BATESTI, 8^{ème} Adjointe – Déléguée aux Achats, Commande Publique et Mobilité
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel
Monsieur HILY, Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur GRIMARD, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 26 Mai 2023

Envoi des Documents par mail le 5 Juin 2023

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL
Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Bilan d'activité année 2022
4. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL : Projet de Délibération : FINANCES-Compte Financier Unique
5. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL : Projet de Délibération : FINANCES - Affectation des résultats 2022 au budget 2023
6. PORT D'HYERES St PIERRE : Projet de Délibération : FINANCES - Décision Modificative
7. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de Délibération : modifications des conditions salariales des agents de droit privé
8. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de Délibération : Convention relative à l'entretien du balisage d'accès aux ports entre la commune et la DIRM Méditerranée

9. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de Délibération : Règlement d'accueil des navires dans la catégorie Patrimoine et Tradition – Modificatif
10. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL : Projet de Délibération : Exonération de redevances d'amarrage au profit d'Etablissements publics
11. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL : Projet de Délibération : PATRIMOINE BÂTI - Travaux d'entretien et de grosses réparations et/ou de travaux neufs des bâtiments de la ville d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert
12. PORTS D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER : Projet de modification du règlement de police et du règlement des Conditions d'usage
13. PORT D'HYERES St PIERRE : Projet de Délibération : FONCIER – Mairie annexe – Mise à disposition d'un local à la Prud'homie des pêcheurs section d'Hyères
14. PORTS D'HYERES : St PIERRE - LE NIEL : Projet de Délibération : Modification des tarifs
15. PORT D'HYERES : L'AYGUADE : Projet de Délibération : Exonération de redevance d'amarrage au profit de l'association CLJ, pour les mois de juillet et Août
16. PORTS D'HYERES : St PIERRE – LA CAPTE – LE NIEL : Décision par délégation – Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public

QUESTIONS DIVERSES

Locations sauvages

Permis de démolir l'édicule de la cale de mise à l'eau sur le port du Niel

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h07 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un représentant d'association à se présenter. M. MAZZELLA se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE - M.MAZZELLA est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE – LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 23 MARS 2023.

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : ABSTENTION : M. THEVENIN s'abstient de voter, étant absent au dernier conseil d'exploitation. POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : BILAN D'ACTIVITE 2022

M.BRUNEL souhaite rappeler quelques points essentiels de l'année :

- Pour le Port ST PIERRE :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 9.7 M€ (+5,90% par rapport à 2021)
- Charges générales : 4.3M€ (+7,15 %)
- Masse salariale : 2.1M€
- Charges fiscales : 862 K€
- L'impôt sur le bénéfice en 2022 s'élève à 156 K€
- Résultat net global fin 2022 : 501 643 €

- Le capital restant dû est de 7,6 M€. Il y a 13 contrats dont 10 à taux fixe.
- La capacité de désendettement est de 4,79 années
- Le programme d'investissement prévu au budget 2022 a été réalisé à 93 %.

- Pour le Port de L'AYGUADE :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 474 K€
- Charges générales : 205K€ (+26.18 %)
- Masse salariale : 68 K€
- Charges fiscales : 70 K€
- L'impôt sur le bénéficiaire en 2022 s'élève à 26 K€
- Résultat net global fin 2022 : 177 630 €
- Le capital restant dû est de 82 K€. Il y a 3 contrats dont 2 à taux fixe.
- La capacité de désendettement est de 0,72 années
- L'équipement réalisé est de 45 K€ avec un taux de réalisation de 10,42 %.

- Pour le Port de LA CAPTE :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 264 K€
- Charges générales : 98K€ (+52 %)
- Masse salariale : 27 K€
- Charges fiscales : 36 K€
- L'impôt sur le bénéficiaire en 2022 s'élève à 36 K€
- Résultat net global fin 2022 : 205 087 €
- Le capital restant dû est de 280 K€. Il y a 6 contrats dont 4 à taux fixe.
- La capacité de désendettement est de 5.99 années
- L'équipement réalisé est de 94 K€ avec un taux de réalisation de 42,99 %.

- Pour le Port AUGUIER :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 235 K€
- Charges générales : 153K€ (+14,66 %)
- Masse salariale : 27 K€
- Charges fiscales : 34 K€
- Pas d'imposition sur le bénéficiaire cette année
- Résultat net global fin 2022 : 26 705 €
- Le capital restant dû est de 138 K€. Il y a 4 contrats tous à taux fixe.
- La capacité de désendettement est de 1,79 années
- L'équipement réalisé est de 55 K€ avec un taux de réalisation de 20,28 %.

- Pour le Port du NIEL :

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 240 K€
- Charges générales : 46K€
- Masse salariale : 56 K€
- L'impôt sur le bénéfice en 2022 s'élève à 5 K€
- Résultat net global fin 2022 : 76 810 €
- L'équipement réalisé est de 13 608 K€ avec un taux de réalisation de 20,55 %.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE

Sur proposition de M. BRUNEL, Mme CADIOU prend la parole pour indiquer que le CFU (Compte Financier Unique) remplace et regroupe le Compte Administratif, (présenté par M. Le Maire - l'ordonnateur) et le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Une projection des grandes masses est réalisée pour chaque port.

Aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023**

Mme CADIOU indique qu'il s'agit plus d'une information, puisque les résultats sont repris automatiquement sur le budget de l'année suivante.

Aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORT ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE

M. BRUNEL explique que cette décision modificative vient modifier le budget primitif.

Il a été décidé, entre autres, la mise en place d'une surveillance nocturne sur le Port pendant les mois de Juillet et Août, engendrant une dépense supplémentaire qui nécessite le rééquilibrage du budget.

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements au niveau de la section d'exploitation et d'investissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	27 990,00 €	27 990,00 €
Investissement	12 390,00 €	12 390,00 €

Aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 7 – PORT ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATIONS DES
CONDITIONS SALARIALES DES AGENTS DE DROIT PRIVE**

M.BRUNEL indique que les conditions salariales des agents de droit privé font l'objet d'un alignement sur les conditions d'emploi des agents de droit public.

La stricte application d'égalité entre agents de statut public et privé génère une difficulté lors de la première année d'embauche des agents de statut privé qui ne sont pas en mesure de se voir appliquer le régime indemnitaire, selon le type de poste et d'engagement, ce qui a pour effet de créer des conditions d'embauche très peu attractives.

Il apparaît nécessaire de transposer, au bénéfice des agents de droit privé, l'ensemble du régime indemnitaire applicable aux agents de droit public dès la première année d'embauche (CDD).

M. L'HENAFF rappelle que dans le public, un agent est d'abord stagiaire pendant 1 an avant sa titularisation.

A la demande de M. INFANTE, il est précisé que ce projet n'est pas rétroactif.

Aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : ABSTENTION : M. THEVENIN
POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DU BALISAGE D'ACCES
AUX PORTS ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRM MEDITERRANEE

Il est rappelé que les ports d'Hyères sont équipés de dispositifs d'aide à la navigation maritime balisant l'accès aux ports qui doit répondre à des conditions de sûreté dont la mise en œuvre est assurée par les moyens de la Direction Inter-Régionale de la Mer Méditerranée (DIRM Méditerranée).

Leur intervention est administrativement encadrée par une convention établie avec la Commune, définissant les conditions opérationnelles et financières ainsi que les obligations respectives des parties.

Par conséquent, M. BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions.

Aucune question n'est posée, M. BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PORTS D’HYERES : ST PIERRE - L’AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : REGLEMENT D’ACCUEIL DES NAVIRES DANS LA CATEGORIES
PATRIMOINE ET TRADITION

M. BRUNEL explique qu’afin de poursuivre l’objectif de valorisation de la tradition nautique et de la culture maritime, et compte tenu des dossiers présentés par les candidats à la reconnaissance du statut de navire Patrimoine ou Tradition, il est proposé de porter à 25 le nombre d’unités éligibles sur les cinq ports d’Hyères.

Il est précisé qu’en raison du tarif préférentiel proposé à ces bateaux, le seul port capable d’absorber une baisse de son chiffre d’affaires est le Port Saint-Pierre.

Le projet de regroupement de voiles latines pourrait être mis en place sur les postes de la panne 2 500 du port St Pierre, zone du bassin de faible tirant d’eau, l’idée étant de faire un regroupement attractif pour le visiteur.

A la demande de M. INFANTE, il est précisé que le projet n’influe pas sur les capacités d’accueil d’autre bateau de type 12 MJL.

A la question de M.MAZZELLA s’interrogeant sur la vérification du caractère de «Bateau d’Intérêt Patrimonial», il est expliqué que chaque demande passe en commission. Une convention est en cours de rédaction et sera présentée aux prochains conseils portuaires d’automne.

Plus aucun commentaire n’étant fait, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L’AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 – PORTS D’HYERES : ST PIERRE - L’AYGUADE – LA CAPTE - AUGUIER – LE NIEL:
PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION DE REDEVANCES D’AMARRAGE AU PROFIT
D’ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. BRUNEL rappelle que les ports d’Hyères sont amenés à accueillir des navires affectés à des missions de service public et/ou d’intérêt général au bénéfice de l’Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics de l’Etat.

Au regard de l'intérêt que présente leurs actions au sein de la ville d'Hyères et en fonction des postes disponibles sur les ports de plaisance de la ville, il est proposé d'appliquer une exonération totale de redevances d'amarrage dans les Ports d'Hyères au bénéfice de ces navires.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE - AUGUIER – LE NIEL:
PROJET DE DELIBERATION : PATRIMOINE BATI : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS ET/OU DE TRAVAUX NEUFS DES BATIMENTS DE LA VILLE D'HYERES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M.BRUNEL indique que le marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations et/ou de travaux neufs des bâtiments de la ville d'Hyères n'a pas été reconduit et prend fin le 7 septembre 2023.

Il convient donc de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations, sous la forme de 3 lots.

Les accords-cadres seront à bons de commande passés pour une durée de 1 an à compter de la date de leur notification. Ils sont renouvelables 3 fois par reconduction tacite par période successive de 1 an.

Ils seront scindés en trois lots séparés :

- Lot n° 1 : Gros œuvre, maçonnerie, carrelage et plâtrerie
- Lot n° 2 : Charpente, couverture et bardage
- Lot n° 3 : Désamiantage

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 12 – PORTS D’HYERES : ST PIERRE - L’AYGUADE – LA CAPTE - AUGUIER – LE NIEL:
PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE ET DU REGLEMENT DES
CONDITIONS D’USAGE**

M.BRUNEL indique que le « toilettage » du règlement de police du port continue et qu’à des fins de souplesse dans les modalités de résiliation, il a souhaité que le règlement de police soit modernisé, particulièrement en cas de décès du titulaire du poste d’amarrage.

Il est précisé que la possibilité de maintenir le bateau d’une succession en poste pendant une année se fait sur la base d’une facturation identique à celle initiale.

M.L’HENAFF rappelle qu’une résiliation de poste en cours de semestre obligeait au paiement du semestre complet. Avec ce projet, la redevance d’amarrage sera due jusqu’au 1er jour du mois suivant la réception de la demande de résiliation.

Cette décision est saluée par les membres présents.

Aucune remarque n’étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L’AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 13 – PORT D’HYERES ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION : SERVICE FONCIER –
MAIRIE ANNEXE – MISE A DISPOSITION D’UN LOCAL A LA PRUD’HOMIE DES PECHEURS,
SECTION D’HYERES**

La Commune a été sollicitée par la Prud’homie des pêcheurs du Port Saint Pierre pour la mise en place d’une vente quotidienne de poissons sur le quai de la mairie annexe.

Afin de soutenir ce projet, la Commune mettra à disposition un local inoccupé au sein de la mairie annexe à la Prud’homie en contrepartie d’une redevance annuelle de 1000 € par an.

M.BRUNEL propose d’approuver la passation d’une convention régissant ces propositions.

M.L'HENAFF indique que cela s'inscrit dans un projet global de mise en valeur du port Saint-Pierre. Cette première étape permet d'accéder aux attentes des pêcheurs en valorisant une zone délaissée du Port.

Les travaux d'aménagement de la mairie annexe devraient commencer après la saison.

Plus aucune remarque n'étant faite, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 14 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - LE NIEL: PROJET DE DELIBERATION :
MODIFICATION DES TARIFS**

La Commune met régulièrement en œuvre des mesures s'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

Il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à certaines prestations qui doivent être validées par le Conseil Municipal (variation supérieure ou égale à 50%).

Il est donc proposé au Conseil de valider :

1/ la modification des tarifs suivants :

Prestations	Tarifs
<p>Redevances Port à Sec et Zones d'activités au Port St Pierre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Redevances TTC sur structure métallique <p>Mention « les forfaits ne concernent pas les bateaux... et ceux d'un poids supérieur à 8 tonnes »</p> <ul style="list-style-type: none">- Opération globale supplémentaire	<p>Mention modifiée comme suit : « les forfaits ne concernent pas les bateaux... et ceux d'un poids supérieur à 3,5 tonnes »</p> <p>Mention complétée comme suit :</p> <p><i>Toutes autres manutentions, se référer aux redevances de la ZA1 (Mise sur remorque / prise sur remorque-calage / Mise sur bers spéciaux...)</i></p>

2/ la suppression des tarifs suivants :

Prestations	Tarifs
Redevances Port à Sec et Zones d'activités au Port St Pierre : <u>Tarifs spéciaux</u> Alinéa 2 : Exonération de 30% sur les redevances de stationnement pour diverses catégories de bateaux Alinéa 3 : Dispense de frais pour les manutentions répétées	Supprimé Supprimé
Redevances Port du Niel, tarifs d'outillage public : Article IV - Sanitaires Suppression du tarif des douches et des toilettes	Supprimé
Redevances Port du Niel, tarifs d'outillage public : Article VII – Redevances prise de vues Suppression de la facturation des prises de vues (uniformisation avec les ports d'Hyères)	Supprimé
Redevances Port du Niel, tarifs d'outillage public : Article VIII – Prestations diverses Mise à disposition fax, par page émise ou reçue	Supprimé

M. L'HENAFF rappelle qu'il a été fait appel à un bureau d'étude pour calculer la capacité d'accueil des racks du Port à Sec, ce qui a entraîné l'enlèvement d'un bateau au poids excédentaire.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

QUESTION 15 – PORT D'HYERES : L'AYGADE : PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION DE REDEVANCES D'AMARRAGE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLJ, POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOUT

LE CLJ, Centre de Loisirs des Jeunes de la Police Nationale, possède deux bateaux « IEROPOLIS III » et « LIBERTE II ».

Chaque été, ces bateaux servent à accueillir 250 jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus en priorité des quartiers défavorisés de la ville, auxquels ils font découvrir la mer et la plaisance.

Au titre de l'intérêt social de leur action, M.BRUNEL sollicite pour le CLJ une exonération de postes d'amarrage pour les mois de Juillet et Août pour les 2 bateaux.

Il est proposé aux Membres du Conseil d'émettre un avis.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 16 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – LE NIEL: DECISION PAR DELEGATION : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PLONGEE SOUS-MARINE DE LOISIRS

Après la projection d'un tableau résumant les AOT accordées à ce jour sur les ports d'Hyères, M. L'HENAFF explique qu'il y a environ 220 AOT à régulariser, précisant qu'il s'agit essentiellement de régularisation de l'activité et non d'augmentation.

Il est indiqué à M.INFANTE, que le club de kite-surf n'est pas autorisé à ce jour à récupérer des clients dans un port d'Hyères.

M.L'HENAFF précise qu'un calendrier de régularisation d'AOT sera mis en place et présenté au prochain conseil.

En réponse à M.BELLAGUET s'interrogeant sur la formation de la commission, il est détaillé que son président est M.BRUNEL , accompagné de la Direction des Ports d'Hyères et d'agents compétents.

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – LES LOCATIONS SAUVAGES :

M. L'HENAFF présente une projection sur les dangers des locations sauvages et les réponses apportées par les services des ports pour endiguer le phénomène. Il est identifié fréquemment des loueurs irréguliers et une première série de courriers a été envoyée pour les informer de leur situation contrevenante. Il est précisé que la Police Municipale interviendra si nécessaire.

La réponse portuaire se fera en 2 temps :

- D'abord de la pédagogie pour expliquer que cette activité n'est pas autorisée sur le port.
- Puis par la répression, avec l'intervention de la Police Municipale si besoin.

M. L'HENAFF explique qu'une information orale sera faite par des maîtres de port qui seront physiquement présents sur le site aux horaires clés.

2^{eme} point : TRAVAUX AU PORT DU NIEL

M. WERBER, M.BRUNEL et M. L'HENAFF ont eu la possibilité de rencontrer sur site la nouvelle directrice de la DREAL et ont pu aborder la problématique des travaux en attente.

Cette réunion a permis de mettre en exergue les dangers du site.

Il a été convenu que l'édicule serait démoli dès que possible pour une remise en état naturel du site.

3^{eme} point : LE PROGRAMME DE LA SAISON ESTIVALE SUR LE PORT :

Il est présenté un récapitulatif des animations sur le port Saint Pierre en insistant sur la reprise des soirées sécurité avec démonstration de la SNSM sous la houlette de leur nouveau président, M. MICHELET.

Les joutes provençales sont programmées le 21 juillet sous réserve des conditions météo.

Toutes ces informations sont consultables sur le site des ports et de la ville, mais également sur les bornes interactives.

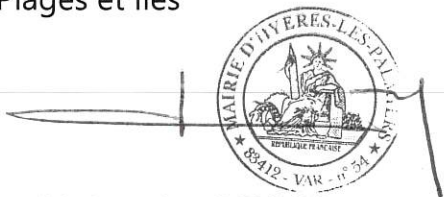
M.L'HENAFF indique travailler également sur une semaine d'animation après Noël sur le port Saint Pierre avec l'intervention d'animations sur le cirque et un feu d'artifice (2^{ème} semaine des vacances de Noël).

Plus aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 10H09.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

Le secrétaire de séance,

13^{ème} adjoint, Délégué aux Ports
Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL

M. Claude MAZZELLA